

LVMH

---

MOËT HENNESSY ♦ LOUIS VUITTON

**REMUNERATION 2011 DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX**

Au cours de sa séance du 3 février 2011, le Conseil d'Administration de LVMH, suivant les recommandations formulées par le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations, a fixé comme suit les rémunérations du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

M. Bernard Arnault

1. Rémunération fixe pour l'année 2011 : € 1 728 399

Variation vs/ année précédente : rémunération fixe identique à celle versée au titre de l'année 2010

2. Rémunération variable versée en 2011 au titre de l'année 2010, en fonction de l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2010 : € 2 200 000

Variation vs/année précédente : montant identique à celui versé en 2010

3. Rémunération variable pour l'année 2011 :  
Fondée pour moitié sur l'atteinte d'objectifs qualitatifs et pour moitié sur les critères quantitatifs suivants : chiffre d'affaires, résultat opérationnel et cash flow, chacun de ces critères comptant pour un tiers  
Montant maximum : 180 % de la rémunération fixe

M. Antonio Belloni

1. Rémunération fixe pour l'année 2011 : € 3 174 302

Variation vs/ année précédente : rémunération fixe identique à celle versée au titre de l'année 2010

2. Rémunération variable versée en 2011 au titre de l'année 2010, en fonction de l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration : € 2 315 250

Variation vs/année précédente : + 6,6 %

3. Rémunération variable pour l'année 2011 :  
Fondée pour un tiers sur l'atteinte d'objectifs qualitatifs et pour deux tiers sur les critères quantitatifs suivants : chiffre d'affaires, résultat opérationnel et cash flow, chacun de ces critères comptant pour un tiers  
Montant maximum : 120 % de la rémunération fixe